

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 30 Mai à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, Mme Marylise FOIDART, Mme Laëtitia MELOIS, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, M. Thierry GAETAN, Mme Maryvonne LE GAL, Mme Annaïg MESTRIC, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Philippe-Jacques BLESBOIS à Marylise FOIDART
Gwenaël COURTET à Laëtitia MELOIS
Christian GUEGUEN à Patrice LE STUNFF
Patrice JACQUEMINOT à Françoise BALLESTER
Jean-François SALVAR à Bernard BASTIER
Jacques GREVES à Jean-Jacques MARTEIL

Secrétaire : Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	24 Mai 2024
Date de l'affichage	24 Mai 2024
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	27
Nombre de votants	33

2024 57 **Reconduction du marché de producteurs à Guidel plages (cœur de station)**
– Renouvellement de la convention de partenariat avec le réseau
« Bienvenue à la Ferme ».

Rapporteur : J. Daniel

Pour la 5^{ème} année consécutive, un marché de « producteurs de Pays » se tiendra chaque mercredi soir d'été au cœur de station à Guidel plages.

Prévue le mercredi en fin de journée, de 17 à 19h30, la prochaine édition ouvrira le 10 juillet pour se terminer le 21 août (semaine 28 à 34). Elle regroupera 16 producteurs (10 anciens et 6 nouveaux), tous engagés dans des producteurs locales, artisanales, commerciales dans des « circuits courts » avec, pour la plupart une labellisation officielle « bio ».

Les conditions financières sont les suivantes :

- Pour la commune, 3 journées d'appui à la mise en place et au suivi seront facturées par la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne à la commune au tarif de 822 € TTC par jour soit au total 2 466,00 € TTC
- Pour Bienvenue à la ferme Bretagne, la facturation par la commune des droits pour 95 € TTC/marché soit pour 7 marchés 665 € TTC

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la reconduction de ce partenariat pour 2024 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture.

Marché des producteurs – été 2024

Anciens participants

- Escargoterie – **Ile de Groix**
- La ferme de Kerforner – Producteur fermier / volailles – **Querrien**
- Conserverie Artisanale Bretonne - **Plouay**
- Les Cabrioles de Laoul'âne – Producteur fermier – fromage de chèvres – terrines et bocaux - **Langoëlan**
- Ty Producteurs – vente de viande de porcs et transformations (charcuterie) - **Kervignac**
- Les moules de la Laïta et de Groix – vente directe moules - **Clohars-Carnoët**
- Cidrerie du Pays d'Auray – Cidres / Apéritifs / Chouchens / Jus de pomme / Vinaigre - **Auray**
- Bretagne Spiruline : spiruline sèche ou en savons – **Landaul**
- Glaces à la ferme – Glaces et confiseries maison – **Querrien**
- Ferme d'autruches – **Guidel**

Nouveaux participants

- Productrice Bio Bannalec – **Clohars-Carnoët**
- Fruits rouges bio - **Meslan**
- Fabrication sur place de crêpes à emporter
- Malain chocolats – artisan alimentaire (chocolats avec fleurs de Guidel) - **Ploemeur**
- Viticulteur – Producteurs négociant de vins bio (vins de la région de Touraine) - **Colpo**
- La ferme bio du resto – pain bio / miel - **Ploemeur**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 23 mai 2024,

VALIDE la reconduction du marché des producteurs à Guidel Plages.

AUTORISE le maire à signer la convention de partenariat entre la ville et le réseau « Bienvenue à la Ferme » pour la saison estivale 2024.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 : 2 466 € en dépense et 665 € en recette.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 31 Mai 2024
Le Maire,
Joël DANIEL

